



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E52535

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1966

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/02/2006
200 000

Raison sociale : SERRAILLE

4 RUE MARCEL EIZENBERG
42300 ROANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE B 406680355

Siret : 406 680 355 00020

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 82 00025

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4715640304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4715640304

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Téléphone : 04 77 68 39 13

Portable :

Site Internet : www.ets-serraille.fr/

E-mail : contact@ets-serraille.fr

Responsabilité légale :

SERRAILLE PIERRE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/05/2020
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	21/05/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	21/05/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	21/05/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	21/05/2020
3171	Couverture en bardeaux bitumés Mention RGE	21/05/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	21/05/2020
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	31/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.